

SALAIRES 2005

Réunion du 8 février 2005

- **1 % au 1^{er} juillet pour les employés**
- **Pour l'encadrement 1 % de leur masse salariale au 1^{er} avril**

Comme prévu, la direction a réussi enfin à définir l'augmentation qu'elle ne veut pas nous donner pour 2005.

Sachant que le SMIC devrait progresser, au 1^{er} juillet, d'au moins 5 %, tous les salariés concernés par cette augmentation du SMIC ne seront pas impactés par cette « augmentounette » - petite augmentation.

La CFDT a manifesté son total désaccord sur cette proposition indécente.

Quelques « mesurette » - petites mesures, qui pour nous, ne font pas partie de la négociation de salaires seront mises en place :

- carte salarié gratuite pour les retraités (remise de 5 % en magasin et de 25 % en cafétéria), applicable à compter du 1^{er} juin 2005
- journée maximum de travail de 9 h (temps de présence)
- abondement de 50 % pour les versements volontaires en CASA dans la limite de 1700€
- mise en place d'un Plan Epargne Retraite et d'un Compte Epargne Temps en cours d'année.

Suite à une interruption de séance, à l'initiative de la CFDT, les organisations syndicales présentes ont pris une position commune, et font la déclaration suivante :

« L'ensemble des organisations syndicales ne peut se satisfaire des propositions de la direction en matière de salaires et de conditions de travail. Nous demandons à la direction de reprogrammer une séance de négociation dans les prochains jours pour continuer sur des bases beaucoup plus réalistes et conformes à la réalité quotidienne des 29.432 salariés de DCF ».

La direction propose de se revoir le 22 février 2005

**Nous attendons vos réactions,
Sortez vos mouchoirs... !!!**